

La Commission pontificale Ecclesia Dei supprimée par le pape François

Publié le 19 janvier 2019 · 4 min de lecture



Le 17 janvier 2019, le pape François a supprimé la Commission pontificale Ecclesia Dei qui avait été créée en 1988 par son prédécesseur, le pape Jean-Paul II

La Lettre apostolique en forme de Motu proprio du pape a été publiée le 19 janvier à midi par la Salle de presse du Saint-Siège et insérée dans *L'Osservatore Romano*. Dorénavant, les compétences de la Commission sont entièrement attribuées à la Congrégation pour la doctrine de la foi, qui reprendra ses activités au sein d'une section spéciale. Ce transfert, explique le Souverain Pontife, répond à une demande exprimée lors d'une réunion de ce dicastère le 15 novembre 2017, approuvée par lui-même le 24 novembre suivant et validée en session plénière en janvier 2018.

Le pape rappelle comment, il y a plus de trente ans, au lendemain des sacres épiscopaux de 1988, Jean-Paul II voulut favoriser la « pleine communion ecclésiale » des « prêtres, religieux et communautés liés à la Fraternité fondée par Mgr Marcel Lefebvre ». Le but était de les aider à rester « unis au Successeur de Pierre dans l'Eglise catholique en conservant leurs traditions, spirituelles et liturgiques ». Cette préservation des traditions spirituelles et liturgiques fut assurée en

2007 par le Motu proprio *Summorum Pontificum* du pape Benoît XVI.

Ce rappel historique que fait le pape François a le mérite de montrer comment cette Commission pontificale fut d'abord fondée sur la condamnation de Mgr Lefebvre et de son œuvre. En trente ans d'existence, elle s'est surtout cantonnée aux aspects liturgiques, en vue de répondre à la « sensibilité » des prêtres et des fidèles conservateurs, et de contrer les implantations de la Fraternité Saint-Pie X à travers le monde...

Mais après la levée des prétendues excommunications des évêques de la Tradition en 2009, Benoît XVI a estimé que les questions doctrinales en suspens motivaient le fait que la Commission pontificale Ecclesia Dei soit désormais rattachée à la Congrégation pour la doctrine de la foi. Le but étant d'entreprendre **des discussions à caractère doctrinal** avec la Fraternité Saint-Pie X.

Primat de la doctrine de la foi

Aujourd'hui, le pape François considère que les communautés religieuses qui font actuellement partie de la Commission pontificale ont acquis la stabilité : en nombre comme en activité, elles assurent la célébration de la messe selon la « forme extraordinaire ». Mais, observe-t-il, « les objectifs et questions traités par la Commission pontificale Ecclesia Dei ont un caractère essentiellement doctrinal ». Visiblement, ces objectifs et questions sont sans objet avec ces communautés. C'est bel et bien avec la Fraternité Saint-Pie X qu'ils se posent.

Tel fut déjà le constat dressé par les cardinaux le 15 novembre 2017 : « il a été demandé que le dialogue entre le Saint-Siège et la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X soit conduit directement par la Congrégation [pour la doctrine de la foi], les questions traitées ayant un caractère doctrinal ».

Une conclusion s'impose : les communautés dites Ecclesia Dei conservant « leurs traditions spirituelles et liturgiques », **elles ne comptent visiblement pas dans la discussion**. Si elles demeurent rattachées à une section de la Congrégation pour la doctrine de la foi, c'est comme accidentel. Elles peuvent bien avoir la messe, les « traditions spirituelles et liturgiques », **mais pas la doctrine qui va avec**.

Tel est le grand reproche qu'a toujours fait la Fraternité Saint-Pie X à **Dom Gérard** et à tous ceux qui ont cru devoir briser l'unité de la Tradition pour négocier un accord purement pratique. La crise de l'Eglise ne se réduit pas à une question spirituelle ou liturgique. Elle est plus profonde car elle touche au cœur de la foi et à la doctrine de la révélation, au droit du Christ-Roi à régner ici-bas sur les hommes et sur les sociétés.

Sources : [FSSPX-Actualités](#)

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/ecclesiadeisme/la-commission-pontificale-ecclesia-dei-supprimee-par-le-pape-francois-17-janvier-2019

